



## L'ANCV : un partenaire social engagé cet été sur les plages d'Aquitaine

Depuis 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public sous tutelle du secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission unique de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

Elle contribue ainsi au développement de multiples politiques sociales : politique familiale, insertion des jeunes, lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap, lutte contre l'isolement des personnes âgées, politique de la Ville.

Dans ce cadre, elle mobilise et anime un vaste réseau de partenaires engagés (acteurs sociaux, collectivités territoriales et associations) à travers deux outils complémentaires :

- La commercialisation de deux produits auprès des salariés du secteur public et privé : le Chèque-Vacances et le Coupon Sport ancv qui sont diffusés auprès de 3,3 millions de salariés.
- Le financement de programmes d'action sociale par la mobilisation intégrale de ses ressources ayant permis en 2009 à 130 000 personnes en difficulté d'accéder elles aussi aux vacances et aux loisirs.

**Le partenariat initié avec l'association Drop de Béton s'appuie sur le Programme social « Aide à la Pratique Sportive » de l'ANCV et se traduit notamment par le soutien important à la manifestation « Rugby à la plage, Tournée 2010 ».**

Ce partenariat va dans le sens :

- d'un renforcement et d'une diversification des champs d'intervention de l'ANCV,
- d'un soutien à deux de ses publics-cibles : les jeunes et les personnes en situation de handicap,
- d'un développement de la notion de sport solidaire au travers d'actions innovantes,
- d'un déploiement sur le territoire national par un système original de labellisation.

En 2009, **près de 50 000 personnes** ont pu découvrir et pratiquer des activités sportives grâce au **Programme Aide à la Pratique Sportive de l'ANCV**.

Les aides à la pratique sportive ont pour objectif de favoriser l'accès pérenne au sport et de contribuer également aux politiques éducatives mises en œuvre par les associations de terrain. L'ANCV intervient selon deux modalités :

- Par le soutien à l'organisation de manifestations et projets sportifs à vocation éducative, sociale et médico-sociale au bénéfice de personnes fragiles ou à revenus modestes.
- Par le soutien à l'achat de matériel adapté à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

[www.ancv.com](http://www.ancv.com)

**Contacts presse ANCV :**

Joëlle Muzeau - tel : 01.34.29.51.00 – [jmuzeau@ancv.fr](mailto:jmuzeau@ancv.fr)  
Stéphane Barthélémi (AB3C): tel: 01 53 30 74 00 –  
[stephane@ab3c.com](mailto:stephane@ab3c.com)



Parce que les vacances,  
c'est essentiel.